

Laurent FURST  
Député du Bas-Rhin  
Alsace

Nos réf: L.F/ELF/18/03

Cher Monsieur,

Vous m'écrivez pour me faire part de votre mécontentement sur la politique de sécurité routière du Gouvernement et en particulier après la décision du Premier Ministre de limiter à 80 km/h la vitesse sur les routes secondaires dont les deux sens de circulation ne sont pas séparés physiquement.


Je partage votre point de vue, notamment sur l'abaissement de la vitesse à 80 km/h. J'ai d'ailleurs écrit un post Facebook très fort sur le sujet qui m'a valu d'être critiqué par la presse locale. Vous trouverez ce post ci-dessous.

Mais je maintiens mon point de vue. La mesure est prise sans concertation et sans débat. Et j'attends toujours de voir ce que compte faire le Gouvernement pour lutter contre le million de personnes qui roule sans permis dans notre pays. Ou pour aider les collectivités locales (après les avoir asphyxiées financièrement) pour entretenir les infrastructures routières.

Je fais partie d'un groupe de travail interne à mon groupe politique au Parlement qui vise à promouvoir des alternatives à cette orientation prise par le Gouvernement. J'ai également cosigné plusieurs propositions de lois de mon collègue Vincent Descoeur (LR, Cantal) visant à permettre aux préfets et aux présidents de conseil départemental de déroger à cette limitation de vitesse maximale autorisée à 80 km/h et demandant au Gouvernement un débat parlementaire sur le bien-fondé de sa politique.

Enfin, soucieux d'installer un débat au sein de l'Assemblée, j'ai moi-même déposé une proposition de loi ces jours-ci. Celle-ci vise à supprimer la perte d'un point sur le permis de conduire pour les excès de vitesse de moins de 10 km/h sur les routes qui seront concernées par cette nouvelle limitation de vitesse.

Restant mobilisé, je vous prie d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

*Bien à Vous -*  
  
Laurent FURST